

DU INTERVENANT EN ANALYSE DU TRAVAIL POUR LA PREVENTION ET LA SANTE AU TRAVAIL

· DU INTERVENANT EN ANALYSE DU TRAVAIL POUR LA PREVENTION ET LA SANTE AU TRAVAIL

L'objectif de la formation est d'acquérir la maîtrise conceptuelle et technique de l'Analyse Ergonomique du Travail (AET) mise en œuvre dans une intervention de type diagnostic, quels que soient les milieux de travail (industrie, service, etc.).

En savoir plus

Explorez l'ensemble des formations proposées par l'Université Lumière Lyon 2 dans [la filière Ergonomie](#).

Compte Personnel de Formation (CPF)

Cette formation est éligible au Compte Personnel de Formation (CPF).

Présentation

L'objectif de la formation est d'être capable de mettre en œuvre l'Analyse Ergonomique du Travail (AET) dans une intervention de type diagnostic, quels que soient les milieux de travail (industrie, service, etc.).

Infos clés et site web

Lieu de la formation

- Campus Berges du Rhône (BDR)

Durée de la formation

161

Responsable(s) de la formation

[Christelle CASSE](#)

Contact secrétariat

ietl-du@listes.univ-lyon2.fr

Tél : 04 78 69 73 04

Afin d'acquies la maîtrise de l'AET, la formation offre des apports conceptuels, méthodologiques et techniques fondateurs de l'intervention en ergonomie et de l'AET les (la démarche d'intervention ; les techniques d'observations et d'entretiens ; les méthodes d'analyse et de mise en forme des données qualitatives et quantitatives ; les méthodes de rédaction et de restitutions).

Basée sur un principe d'apprentissage de la pratique par la pratique, la formation repose sur la réalisation d'un stage de 210h minimum (à raison d'un jour par semaine en moyenne de novembre à juin), dédié à la réalisation d'une AET et d'un diagnostic ergonomique dans un milieu professionnel porteur de problématiques réelles de travail en lien avec la santé au travail.

L'intervention est accompagnée par un professionnel de l'ergonomie expérimenté, lors de séminaires méthodologiques collectifs organisés à l'Université au rythme d'1 à 2 jours par mois.

Et après ?

Activités visées / compétences attestées

- Construire une proposition d'intervention de type diagnostic en ergonomie en vue de transformer une situation de travail en intégrant les critères de santé, sécurité, sûreté.
- Produire une connaissance sur le travail et l'activité de travail basée sur une analyse ergonomique du travail dans son contexte, en vue d'identifier et de partager des pistes d'action à discuter avec les acteurs.
- Mobiliser de façon pertinente les méthodes, techniques et outils sous-jacents à la démarche d'intervention en ergonomie et l'AET en rapport au milieu de l'intervention et aux problématiques de travail.

Secteur(s) d'activités ou types d'emploi accessibles

Les étudiants et étudiantes diplômés du DUITs peuvent prétendre à exercer en tant qu'Intervenante ou Intervenante en Prévention des Risques Professionnels (IPRP) dans les services de prévention et de santé au travail et à se faire enregistrer en tant qu'IPRP externe auprès de la Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS).

Pour en savoir plus sur la fonction d'IPRP, les conditions d'exercice et la procédure d'enregistrement, consulter la page de l'[INRS](#) ou de la [DREETS](#).

Pour prétendre être ergonomes, les étudiantes et étudiants doivent poursuivre leur cursus en [Master Ergonomie](#).